C/2024/1762

22.3.2024

P9_TA(2023)0322

Guatemala: situation après les élections, état de droit et indépendance de la justice

Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur le Guatemala: situation après les élections, état de droit et indépendance de la justice (2023/2831(RSP))

(C/2024/1762)

Le Parlement européen,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que, le 28 août 2023, le Tribunal suprême électoral (TSE) du Guatemala a annoncé les résultats officiels d'élections pacifiques et bien organisées et a déclaré la nette victoire de Bernardo Arévalo et Karin Herrera, du Movimiento Semilla, qui ont été respectivement élus président et vice-présidente du Guatemala;

B. considérant que le président Giammattei a reconnu les résultats et a publiquement appelé à une transition et à un transfert de pouvoir sans heurts le 14 janvier 2024;

C. considérant que, depuis le 12 juillet 2023, le Movimiento Semilla fait l'objet de poursuites en justice et de mesures procédurales sélectives et arbitraires de la part du procureur général, qui, selon la mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE), «compromettent le droit et la possibilité de participer à de véritables élections et de respecter la volonté des électeurs»; que, le 28 août 2023, le Movimiento Semilla a de nouveau été suspendu provisoirement par le Registre des citoyens du TSE et que, le 3 septembre, le TSE a temporairement levé la suspension jusqu'au 31 octobre 2023;

D. considérant que certains membres du pouvoir judiciaire et du bureau du procureur général (Ministerio Público) ont interféré dans le processus électoral; que plusieurs procureurs du Ministerio Público figurent sur la liste Engel des États-Unis, notamment la procureure générale, María Consuelo Porras, le chef du bureau du procureur spécial contre l'impunité, José Rafael Curruchiche, et Fredy Orellana;

1. félicite Bernardo Arévalo et Karin Herrera pour leur élection; invite toutes les institutions publiques et tous les secteurs de la société à soutenir une transition et un transfert de pouvoir sans heurts, comme l'a demandé le président Giammattei;

2. condamne fermement les récentes perquisitions menées par le FECI dans les bureaux du TSE, ainsi que l'ouverture d'urnes contenant des votes exprimés lors des élections générales de juin dernier et la saisie de matériel informatique lié à la transmission des résultats préliminaires des élections, ce qui porte atteinte à l'intégrité du processus électoral et de la chaîne de contrôle; condamne le fait que ces événements se soient déroulés contre la volonté du TSE, qui est la plus haute autorité en la matière, alors que le processus électoral est en cours; est particulièrement préoccupé par le risque de rupture de l'ordre constitutionnel au Guatemala;

3. déplore les tentatives incessantes de suspendre le Movimiento Semilla; condamne toutes les mesures prises, en particulier par le Ministerio Público, en vue d'annuler les résultats des élections, les tentatives continues visant à criminaliser les acteurs indépendants du système judiciaire et l'instrumentalisation des organes judiciaires et des procureurs destinée à saper l'État de droit, et exige qu'il soit mis fin à cette situation;

4. invite tous les partis politiques, les branches de l'exécutif et les institutions guatémaltèques à respecter l'intégrité du processus électoral et les résultats de l'élection, tels qu'ils ressortent clairement des votes émis par les citoyens guatémaltèques, et demande que leurs droits civils et politiques soient garantis, y compris la protection des élus, conformément aux normes internationales et régionales et aux lois nationales;

5. se déclare préoccupé par la détention arbitraire de procureurs, de juges, de journalistes indépendants, de défenseurs des droits de l'homme et d'anciens fonctionnaires de la commission internationale contre l'impunité au Guatemala; demande la libération immédiate et inconditionnelle de Virginia Laparra, de son avocate Claudia González et de toutes les personnes détenues arbitrairement;

6. rappelle que le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et la liberté d'expression sont des droits fondamentaux et des piliers essentiels de la démocratie et de l'état de droit;

7. invite la mission d'observation électorale de l'Union, le SEAE, les États membres et la délégation de l'Union à continuer de suivre la situation au Guatemala jusqu'à ce que soient apportées des garanties claires et sérieuses prouvant que la volonté exprimée par le peuple lors des élections a été respectée; encourage les autorités à mettre en œuvre les futures recommandations de la MOE;

8. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, à l'Organisation des États américains, à l'Organisation des Nations unies, aux autorités guatémaltèques et au Parlement centraméricain (PARLACEN).